
VICTIMES DE CRIME ET VICTIMES DE CATASTROPHES :

DES PARALLÈLES À ÉTABLIR

**Arlène Gaudreault
Présidente de l'Association québécoise
Plaidoyer-Victimes**

**Chargée de cours en victimologie
École de criminologie
Université de Montréal**

Note de l'auteure :

Ce texte a été publié dans Maltais, D., (sous la dir.). (2002). *Catastrophes et état de santé des individus et des intervenants et des communautés*, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi.

INTRODUCTION

Les victimes d'actes criminels ont été pendant longtemps laissées pour compte. Au Canada et dans de nombreux pays, le milieu des années 1970 marque un tournant dans la reconnaissance de leurs besoins et de nos responsabilités à leur endroit. Dans le domaine de l'aide aux victimes, la maltraitance des enfants est au coeur des premières réformes législatives et sociales. Parallèlement, les militantes féministes lèvent le voile sur la violence faite aux femmes et dans la famille; elles réclament des changements dans le système de justice pénale et des réponses sociales mieux adaptées à ces problèmes jusqu'alors occultés. Leurs actions et revendications vont paver la voie aux initiatives qui, à partir du milieu des années 1980, s'inscrivent dans le courant de la victimologie humanitaire lequel met en lumière les traumatismes multiples dont souffrent bon nombre de victimes et l'urgence de se mobiliser pour leur venir en aide. Ce réflexe de solidarité se manifestera plus tard envers d'autres groupes ou personnes confrontés à des événements qui, même s'ils ne sont pas d'origine criminelle, engendrent des désordres psychologiques tout aussi graves. Il suffit d'évoquer les inondations au Saguenay (1996) ou la tempête de verglas (1998) pour que nous reviennent en mémoire l'image de la détresse de milliers de personnes.

Victimes de crime ou de catastrophe: les personnes touchées par ces violences suivent-elles le même parcours ? Ont-elles des besoins particuliers selon la nature et le contexte de l'événement ? Les contrecoups sont-ils les mêmes ? Sinon, en quoi diffèrent-ils ? Ce colloque nous offre l'occasion d'explorer des questions qui ont été peu abordées jusqu'à présent.

DES TRAJECTOIRES SEMBLABLES

Victimes de crime et victimes de catastrophes, dans l'un et l'autre cas, la violence de l'événement, sa soudaineté ou son imprévisibilité, son caractère exceptionnel, la gravité de la menace sont autant de facteurs pathogènes (Baril, 1984; Crocq, 1994). Les victimes sont

confrontées aux mêmes réactions : la peur, l'insécurité, la colère, l'impuissance, le sentiment d'injustice subie, la détresse émotionnelle. Ce qui s'est produit les amène à changer leurs habitudes de vie, à moduler leurs rapports à autrui, à réaménager leur façon de vivre et de penser.

La violence, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, est toujours rapportée par ceux qui la subissent comme un malheur, une mauvaise expérience. Elle est une imposture qui envahit le présent et remet en cause le passé. Elle fait irruption dans la vie ordinaire et brise l'illusion d'un monde heureux, où le pire ne pouvait advenir. Elle est une fracture par rapport aux valeurs: l'idée qu'on se faisait de soi-même, de l'ordre social existant, de la justice. Elle provoque la perte des repères et un effondrement des croyances et des convictions autrefois rassurantes. Elle ouvre une brèche dans l'ordre moral et déstabilise. Elle met en lumière la vulnérabilité, la fragilité, la solitude, le sentiment de la finitude surtout lorsqu'on a frôlé la mort ou qu'elle en a fauché d'autres autour de soi.

L'onde de choc diffère selon les personnes. Les processus psychologiques peuvent varier depuis des réactions ponctuelles et passagères jusqu'à des conduites pathologiques beaucoup plus graves (Markesteyn, 1993; Crocq, 1994). Certaines personnes sont plus susceptibles de développer des problèmes à long terme. Certains terrains sont plus propices. Les traumatismes ou les chocs antérieurs qui n'ont pas été résorbés, les autres facteurs de stress présents, les conditions socioéconomiques, les traits de personnalité, les prédispositions personnelles, le support ou non de l'entourage : tous ces éléments sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à fragiliser les personnes victimes d'agression ou de violences de toutes sortes. La perception de la gravité de l'événement relève d'une appréciation personnelle, subjective et étrangère à la classification juridique ou médicale. Le degré de violation ressenti pour chaque personne est fonction du sens que prend l'événement dans son histoire de vie.

Les mêmes mécanismes de survie et d'ajustement sont en jeu et les victimes passent à travers les mêmes étapes pour retourner à la vie normale, guérir, poursuivre leur route. Revenir le plus possible à la situation antérieure mais aussi obtenir réparation ou dédommagement pour les torts subis : le cheminement est semblable.

Les victimes de crime ou de catastrophes risquent de se voir infliger des blessures secondaires, de nouvelles souffrances qui viennent s'ajouter au traumatisme initial. Ni les unes ni les autres ne sont à l'abri du regard des médias, des curieux, des experts (Engel, 1993). Ni du sentiment d'abandon et d'indifférence de l'entourage ou de la communauté une fois que la situation de crise s'est résorbée. Ni des déceptions et des frustrations à cause de l'insuffisance de nos moyens pour reconnaître et réparer les torts qui leur ont été causés. Ni des maladresses que nous pouvons commettre, bien intentionnellement, en voulant les aider.

Les études sur les événements traumatiques de tous ordres en viennent à la même conclusion : le support de l'entourage est un élément majeur dans le processus de rétablissement. Elles montrent aussi, qu'à la longue, l'entraide s'effrite. L'écoute est plus distraite, lassée; la compassion est de surface ou formelle; les proches manifestent des signes de lassitude et, parfois même, d'irritation. Les victimes en viennent à croire que l'entourage a failli à son devoir de solidarité.

Ces événements peuvent être tout autant une brisure importante dans le parcours de vie qu'une occasion de croissance personnelle, d'en sortir "l'âme renforcée", d'actualiser ses ressources personnelles, de souder des liens plus étroits avec l'entourage, de développer un meilleur sentiment d'appartenance avec sa communauté (Dray, 1999).

LES RÉSONANCES SPÉCIFIQUES DE LA VIOLENCE CRIMINELLE

Si les études sur les événements traumatiques révèlent que les victimes passent sensiblement par les mêmes trajectoires, peut-être y a-t-il quand même certaines différences ou particularités. Dans le cadre de la victimisation criminelle, on réfère à des conduites qui brisent l'ordre établi et qui sont des transgressions à l'interdit et à la loi pénale. L'intentionnalité est un élément qui teinte ces violences d'une façon particulière. La victime est la plupart du temps investie. Elle est choisie parce qu'elle est plus accessible ou vulnérable; parce qu'elle présente certains attraits ou permet de satisfaire des besoins avoués ou non. Dans certaines victimisations, elle est un symbole. Celle qui expie la faute. Frustrations et sentiments refoulés, blessures narcissiques qui n'ont jamais été reconnues, vengeance : chaque événement est porteur de sens qu'il faut décoder en fonction de l'acte et de son auteur mais aussi des dimensions sociales, culturelles et politiques (Dray, 1999). Cette violence est souvent dirigée. Elle veut punir, faire souffrir, atteindre, humilier, utiliser, séduire, manipuler. Autant d'éléments qui sont susceptibles d'infliger des souffrances aux victimes, de porter gravement atteinte à leur intégrité.

On peut se demander si les troubles psychiques ne sont pas plus importants ou perturbateurs dans les événements traumatiques où la victime a conservé le souvenir d'une agression intentionnelle comparativement à celle qui n'est que le fait du hasard, du déchaînement des forces de la nature. Il s'agit là d'une dimension du trauma qu'il importe de documenter ou de nuancer dans des recherches futures.

L'acte criminel induit un contexte particulier de violence. Lors de l'évaluation des réactions consécutives au crime, il faut porter attention à certaines caractéristiques ou variables qui pondèrent la gravité de cet événement. Le recours à une arme, la nature des menaces proférées, le nombre d'agresseurs, l'impossibilité de contrôler ce qui se passe, le rapport de force inégal,

le caractère parfois dégradant du crime : tous ces éléments apportent un éclairage particulier en comparaison avec d'autres formes d'agression.

La violence criminelle s'inscrit souvent dans des contextes où l'Autre a un visage, un nom. Elle n'est pas impersonnelle, anonyme. Le fait que dans beaucoup de ces crimes, victimes et agresseurs se connaissent est une donnée importante. Les sondages de victimisation le font clairement ressortir en ce qui a trait aux voies de fait, aux violences sexuelles, à l'homicide. Dans ce type de criminalité ou de violence expressive, les protagonistes ont souvent des liens. Celui qui agresse est un membre de la famille, un ami, un voisin, un collègue, une connaissance. La menace ne vient pas de l'extérieur. D'un inconnu.

Dans ces victimisations, cette violence n'est pas soudaine. Au contraire, elle s'inscrit souvent dans un processus plus ou moins long, dans la continuité de rapports et de liens de confiance que l'on tisse avec des personnes significatives. Coercition, manipulation, abus de pouvoir, elle est insidieuse, sournoise et plus difficile à nommer.

Le rapport victime-agresseur a de multiples impacts sur la façon dont l'événement sera perçu et intégré. Il aura des résonances sur l'enfant victime d'abus intrafamilial trahi par une personne sensée l'aimer et le protéger, sur la personne âgée victime abusée par un membre de la famille ou un aidant, sur la femme qui subit la violence d'un partenaire qu'elle a choisi, sur la personne dupée ou spoliée de ses biens par quelqu'un en qui elle avait mis sa confiance.

Chez les victimes de crime, la culpabilité est un réflexe très fréquent. Elle est massivement présente dans les agressions sexuelles. La culpabilité trouve sa source dans l'idée que la victime a dû commettre une faute quelconque, qu'elle a mérité ce qui lui arrive. L'idée que certaines victimes ont pu contribuer à leur victimisation, qu'elles ont provoqué ou toléré la violence, qu'elles ont accepté de se retrouver dans des situations ou avec des personnes à

risque est encore largement répandue. Naïveté, manque de vigilance ou de jugement, imprudence : l'image de la victime blâmable est loin d'être éradiquée. Elle est souvent reflétée par l'entourage immédiat, par les autorités judiciaires, par la communauté. Il est facile de conclure que même si les victimes ne sont pas responsables de leur victimisation, elles n'en ont pas moins couru après le destin parce que les bonnes personnes échappent au malheur et mènent une bonne vie.

La victimisation criminelle est plus entachée de ce stigma. Plus qu'en d'autres contextes où l'on attribue les causes de l'événement au mauvais sort, à des forces obscures ou hors de notre contrôle. Le fait de se sentir responsable de ce qui arrive plutôt que de l'attribuer aux événements extérieurs peut bloquer le réflexe d'aller vers autrui, de solliciter de l'aide. Et il faut se demander dans quelle mesure ces victimes de crime qui attirent moins la sympathie, parce qu'on les estime coupables, sont privées de cet élan de solidarité sociale qu'on voit s'exprimer spontanément envers les personnes victimes de sinistres ou de catastrophes.

Il convient aussi de souligner que nombre de ces victimisations où l'auteur du délit et la victime se connaissent, particulièrement dans le champ des violences familiales et sexuelles, ne sont pas déclarées. Crainte des représailles, honte, méfiance face au système de justice, peur de ne pas être crues ou jugées : les sondages de victimisation montrent qu'environ 10% des victimes d'infraction à caractère sexuel et 28% des femmes victimes de violence de leur conjoint portent plainte aux autorités judiciaires. L'Enquête sur la violence faite aux femmes (1994) nous a appris que 22% des répondantes n'en avaient parlé à personne. Cela signifie qu'un nombre important de victimes reste en marge de l'intervention ou encore, elles réclament de l'aide alors que leurs difficultés se sont aggravées ou chronicisées.

Enfin, le parcours de certaines victimes fait apparaître qu'elles se sont trouvées en situation de victimisation une ou plusieurs fois, dans des contextes différents ou similaires. Certaines

personnes peuvent se placer à nouveau dans des situations à risque en raison de mécanismes inconscients de répétition qui mettent en jeu la culpabilité, la dépendance affective, la faible estime de soi, le sentiment d'impuissance et l'angoisse face aux menaces de séparation ou d'abandon. Elles peuvent aussi redevenir victimes en raison d'une vulnérabilité induite par une première expérience d'agression pour laquelle elles n'ont pas été aidées rapidement ou dont elles ont nié les blessures psychologiques (Gortais, 1992). Plus les aspects de la victimisation n'ont pas été résorbés, intégrés, plus les événements sont rapprochés, plus la possibilité de récupérer est limitée.

L'on sait très bien que la précocité de la prise en charge est le facteur le plus important pour parvenir à un meilleur pronostic (Gortais, 1992; Engel, 1993; Damiani, 1999). L'intervention précoce est la clé du succès thérapeutique. Il faut intervenir massivement et rapidement. Or, les victimes de violence grave, même si elles sont les plus à risques, sont celles qui font appel le plus tardivement aux services psychosociaux. Un très grand nombre de victimes de violence criminelle doivent se débrouiller pour trouver les ressources pouvant leur venir en aide. Elles sont souvent laissées à elles-mêmes. Nombre d'entre elles ne feront aucune démarche parce qu'elles ne savent pas où se tourner, qu'elles ne croient pas pouvoir être soutenues. Elles arrivent à diverses étapes et parfois très longtemps après avoir été victime de négligence, d'abus ou de violence.

En comparaison, dans les sinistres et catastrophes ou dans les événements de violence qui impliquent plusieurs victimes, l'intervention est proactive au plan de l'information, de l'accessibilité et de l'organisation des services. Même si le modèle actuel n'est pas parfait, il offre certainement de meilleures garanties au plan de la prévention des traumatismes.

CONCLUSION

Nous devons questionner notre position et nos valeurs à l'endroit des personnes qui subissent des agressions et des violences. Le mot victime a une connotation très péjorative. Il évoque la personne souffrante, démunie, le perdant dans une société orientée vers le succès. L'expérience des victimes fait presque exclusivement l'objet d'un "encodage psychologisant" (Dray, 1999).

Comme le souligne le Dr Pierre Migneault dans un numéro de la Revue *Frontières* (1998) consacré aux traumatismes, "(...) il faut se garder d'une quête effrénée d'un statut de victime avec sa myriade presque infinie de syndromes de stress post-traumatiques. Le titre, le kit et la mentalité de survivant, nous dit-il, comme identité de base individuelle ou collective, c'est dangereux et fragile autant pour la personne qui l'affiche que pour celle qui côtoie ce "traumatisé de l'existence".

Il faut axer nos interventions sur les capacités et ressources des personnes et groupes confrontés à ces événements plutôt que de mettre l'accent sur leur vulnérabilité et leur dépendance.

La question n'est plus "Peut-on aider les victimes, mais comment les aider ? ". Nous devons continuer à réfléchir sur nos pratiques, à améliorer nos modèles d'intervention et nos connaissances. La prise en charge des victimes est un travail de réseau. À tous les niveaux, - politique, institutionnel, individuel,- nous devons mettre nos forces et notre expertise en commun. Les images et les informations constamment projetées par les médias nous montrent que nous ne sommes pas à l'abri de la violence déclenchée par la nature ou par les mains de l'homme.

Références

M, Baril. (1984). *L'envers du crime*, Les Cahiers de recherches criminologiques, 2, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 413 p.

Crocq, L. (1994). Les victimes psychiques. *Victimologie*, No.1, N.H.A. Communication, Paris. p.p. 25-34.

Dray, D. (1999). *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois*. La Collection Droit et Société, 318 p.

Damiani, C. (1997). *Les victimes, Violences publiques et crimes privés*, Bayard Éditions, 278 p.

Engel, F. (1993). *Le stress post traumatique et les victimes d'actes criminels*. Études de la documentation, 159 p.

Gortais, J. (1992). *L'aide psychologique aux victimes*. Ministère de la Justice, 89 p.

Markesteyn, T. (1993). *Les répercussions psychologiques des actes criminels à caractère non sexuel sur les victimes*, Solliciteur général du Canada, 73 p.

Migneault, P. (1998). L'histoire du trauma en psychiatrie. *Frontières*, vol, no. 3, Université du Québec à Montréal, p.p.8-11.

Statistique Canada. (1994). La violence familiale au Canada. Centre canadien de la statistique juridique. 123 p.